

Hainaut, M. Alexandre Gendebien;
 Liège, M. de Behr;
 Limbourg, M. le comte Félix de Mérode;
 Luxembourg, M. Marlet;
 Namur, M. Brabant.

(M. B., 17 juin.)

L'assemblée décide que la commission sera composée de ces neuf membres. (P. V.)

M. LE VICOMTE CHARLES VILAIN XIII, secrétaire, lit une lettre par laquelle M. d'Marigny demande un congé de dix jours.

(M. B., 17 juin.)

Ce congé est accordé. (P. V.)

M. HENRI DE BROUCKERE, secrétaire, lit le sommaire d'une pétition par laquelle quarante-trois habitants de Wervicq et des communes environnantes demandent l'établissement d'un droit d'entrée sur les tabacs étrangers.

(M. B., 17 juin, et P. V.)

Proposition ayant pour objet d'empêcher la reprise immédiate des hostilités.

M. LE VICOMTE CHARLES VILAIN XIII, secrétaire, lit une proposition de M. Le Grelle, ainsi conçue :

« Je demande que le gouvernement soit invité par un message à prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour empêcher qu'une reprise immédiate d'hostilités ne vienne entraver le cours des négociations, et à porter par un ordre du jour la présente résolution à la connaissance de l'armée. »

Cette proposition était précédée de considérants.

(M. B., 17 juin.)

Plusieurs membres se lèvent pour appuyer la proposition.

(M. B., 17 juin.)

M. LE GRELLE la développant : Messieurs, les faits qui viennent de se passer à Anvers (1), et dont vous avez tous connaissance, ont motivé ma proposition et en sont les meilleurs de tous les développements. L'accueil que vous venez de faire à cette proposition en vous levant spontanément pour la soutenir me dispense d'en dire davantage.

(M. B., 17 juin.)

VOIX NOMBREUSES : Le renvoi en sections.

(M. B., 17 juin.)

M. D'HANIS VAN CANART : Je demande l'urgence.

(M. B., 17 juin.)

M. LE GRELLE : Messieurs, au moment où une vive fusillade a été échangée entre nos soldats

et les soldats ennemis, lorsque le canon même s'est fait entendre et que les hostilités peuvent être reprises d'heure en heure par suite de ces actes imprudents, remettre ma proposition de vingt-quatre heures ce serait en compromettre le sort. Il y a de bons patriotes à Anvers qui croient, en commettant des actes d'hostilité contre les Hollandais, répondre aux vœux du gouvernement et du congrès; il faut les désabuser promptement. Nous voulons tous la guerre sans doute, si les négociations ne réussissent pas; nous la voulons prompte, mais nous ne la voulons pas immédiate, ni surtout partielle. Il est urgent de faire connaître l'opinion du congrès à cet égard. Je propose que, vu l'urgence, on se retire immédiatement en sections pour s'occuper de ma proposition. (M. B., 17 juin.)

M. JOTTRAND : Je serais aussi d'avis, puisqu'on dit qu'il y a erreur sur la véritable opinion du congrès, que l'on fit savoir à Anvers que nous ne voulons la guerre que quand le moment sera venu. Mais la proposition de M. Le Grelle a cet inconvénient qu'elle renferme un article qui, en se référant à quelques dispositions du Code pénal, mérite d'être examiné mûrement, et qu'il me serait impossible d'admettre pour ainsi dire spontanément. Je crois donc qu'il faut que cette proposition soit examinée en sections, et le délai de vingt-quatre heures me semble n'entraîner aucun inconvénient. Quant au désir manifesté par M. Le Grelle, que l'opinion du congrès soit connue, la manière dont la proposition est accueillie ne peut laisser aucun doute à cet égard. (M. B., 17 juin.)

M. DE ROBAUX : En appuyant les observations de l'honorable M. Jottrand, j'ajouterai que la proposition de M. Le Grelle me paraît être conçue dans le sens d'une certaine lettre lancée par certain général. (*Murmures.*) Écoutez, messieurs, les faits qui se sont passés à Anvers ont nécessité l'intervention des généraux, du ministre de la guerre lui-même, qui s'est rendu sur les lieux. Attendons le rapport qui sera fait sur ces événements, avant de donner le tort aux soldats belges, comme semble le faire la proposition. Il faut savoir, avant de rien décider, si ce sont eux, ou l'ennemi, qui ont été les agresseurs. Nous ne pouvons pas exiger que nos soldats restent toujours l'arme au bras en face des ennemis, et exposés à leurs insultes sans pouvoir riposter; attendons le retour de M. le ministre de la guerre pour éclaircir les faits; jusque-là, il ne convient pas de nous occuper de la proposition. Je me joins à M. Jottrand, dans ce sens que l'intention du congrès n'est pas de faire la guerre immédiatement et sans attendre les ordres de l'autorité : l'adoption de la

(1) Dans la nuit du 13 au 14 juin, une fusillade sans but s'était engagée avec les canonnières hollandaises; elle s'était renouvelée dans la journée du 14.